



VILLE DE MENNECEY

91540 - (ESSONNE)

☎ (1) 69.90.80.30

FAX (1) 64.57.00.41

ADRESSE POSTALE :
BOITE POSTALE N° 1
91541 MENNECEY CEDEX

27

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 OCTOBRE 1993.

La séance est ouverte à
dix huit heures trente minutes, sous la Présidence de Monsieur
Xavier DUGOIN, Député Maire.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Monsieur Xavier DUGOIN,
Député Maire de MENNECY, certifie avoir fait afficher le Compte-Rendu de
la séance du 30 Septembre 1993 à la porte de la Mairie.

CONVOCATION DE LA SEANCE

DU 28 OCTOBRE 1993.

Monsieur Xavier DUGOIN,
Député Maire, certifie avoir convoqué les Membres du Conseil Municipal
en envoyant à chacun d'eux une convocation avec l'Ordre du Jour
détaillé le 22 Octobre 1993.

Monsieur Xavier DUGOIN,
Député Maire, procède ensuite à l'appel nominal des Membres du Conseil
Municipal.

... / ...

DÉPARTEMENT
de l'Essonne

VILLE DE MENNECY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

Séance du 28 OCTOBRE 1993

En exercice : 33

Présents à la séance : 19

N°

*L'an mil neuf cent quatre vingtTREIZEle 28 OCTOBRE
à DIX HUIT HEURES TRENTE , les Membres composant le
Conseil Municipal de MenneCY se sont réunis au nombre
de DIX NEUF au lieu ordinaire de leurs séances,*

OBJET :

*sous la présidence de M on sieur Xavier DUGOIN, Député Maire,
Mesdames, Messieurs André LEON, Claude GARRO, Bernard BOULEY, Joël MONIER,
Michelle LE MOEN, Pierre TELLIER, Jean-Claude GILLES, Maire-Adjoint.
Mesdames, Messieurs Michelle BLIN, Richard BACA, Jacques REBUFFAT, Paul GUILLAUMET,
Jean-Loup LANGLOYS, André MURON, Gilbert FRANCO, Jean-Marie BONNEAU,
Georges MENETRIER, Marie-France GIBAND, Hubert DE MESMAY.*

*Étaient présents MM. les Conseillers Municipaux,
lesquels forment la majorité des Membres en exercice et
peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article
L. 121-11 du Code des Communes.*

ABSENTS EXCUSES

- Mr. Jean-Jacques ROBERT, Maire Honoraire, pouvoir à Xavier DUGOIN,
- Mme. Monique SAILLET, Maire-Adjoint, pouvoir à André LEON,
- Mr. Julien HARAN, Conseiller Municipal, pouvoir à André MURON,
- Mr. Jean BIEMONT, Conseiller Municipal, pouvoir à Paul GUILLAUMET,
- Mr. Philippe SALVON, Conseiller Municipal, pouvoir à Joël MONIER,
- Mme Ariane VAUCELLE, Conseiller Municipal, pouvoir à Claude GARRO,
- Mme Rolande BOURDON, Conseiller Municipal, pouvoir à Richard BACA,
- Mme Elyzabeth DOUSSAIN, Conseiller Municipal, pouvoir à Marie-France GIBAND,
- Mr Georges HARNOIS, Conseiller Municipal,
- Mme Raymonde REMY, Conseiller Municipal,
- Mr Jean-Louis TERRIENNE, Conseiller Municipal,
- Mme Jocelyne CHABROU, Conseiller Municipal,
- Mr Jacques JUAN, Conseiller Municipal,
- Mr Jean-Pierre BARRERE, Conseiller Municipal.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil pour la présente.

*Monsieur Gilbert FRANCO , ayant obtenu la majorité
des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions
qu'il accepte.*

ORDRE DU JOUR.

1 - FINANCES

Examen du Budget Supplémentaire 1993.

Rapporteur : Claude GARRO.

2 - TRANSPORTS

Restructuration de la ligne 02 007 au 1er Mars 1994 : Demande de subventions au Conseil Régional, au Conseil Général et au Syndicat des Transports Parisiens.

Rapporteur : Pierre TELLIER.

3 - DIVERS.

COMMUNICATION DE PIERRE TELLIER RELATIVE A LA CARTE NATIONALE
D'IDENTITE

Le Département de l'Essonne est Département Pilote à partir du 16 Novembre 1993.

Mise en place de la carte d'Identité infalsifiable (suite à décret de 1987) et après quelques expériences dans d'autres Départements.

Les cartes d'Identité seront traitées au Centre Informatique de Marne-La-Vallée.

Les demandes, signées par le demandeur, sont remplies au Service de Police Municipale.

Les photocopies des documents exigés seront effectuées par les Agents du Service.

Pour le renouvellement des cartes d'Identité, les demandes seront identiques à une première demande.

Le Service de Police Municipale fera une communication dans la presse, le Journal de MENNECY et procédera à l'affichage des nouvelles modalités.

Un exemplaire des nouvelles modalités est annexé au présent Compte-Rendu.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

A compter du 12 NOVEMBRE 1993, délivrance des cartes plastifiées

- Présence du demandeur obligatoire
(pour empreinte)
- 1 dossier à remplir sur place
- 2 photos récentes et identiques
- 1 timbre fiscal à 150 francs
- 2 justificatifs de domicile en photocopies
- Acte de naissance original ou livret de famille du demandeur et des parents
- Jugement de divorce en photocopie (en cas d'autorité parentale conjointe, lettre de la mère ou du père pour l'établissement de la CN.
- Décret de naturalisation en photocopie
- Certificat de nationalité original
- Certificat de perte ou de vol
- Pièce avec photo en photocopie *pour identification suite Perte au vol*
- Ancienne C.N.I.

Le délai de délivrance de la carte d'identité est de 10 JOURS , aucune demande en urgence ne sera prise en considération.

EXAMEN DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1993

Monsieur le Maire donne la parole à Claude GARRO, Rapporteur.

Monsieur le Rapporteur rappelle les deux fonctions principales du Budget Supplémentaire:

- C'est un compte de reports qui reprend l'exédent ou le déficit de l'année N - 1 (1992).
- C'est un compte de réajustement de crédits inscrits au Budget Primitif.

I - EXAMEN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Montant des reports du Compte Administratif 1992 :

Recettes :	27 829 566,00
Dépenses :	21 436 531,00

Soit un excédent de reports de : 6 393 035,00

2) Montant du déficit budgétaire C.A. 92 : - 4 326 401,00

3) Désaffectation des recettes non réalisables :

Emprunt d'équilibre	1 109 421	Emprunts non réalisés	
" "	90 000	" "	
Participations Stèle	50 000	recette qui ne sera pas réalisée	
Amendes de police	100 000	recettes surestimées	
T.L.E.	150 000	" "	
D.G.E.	150 000	" "	
F.C.T.V.A.	160 621	" "	

Montant des recettes désaffectées - 1 810 042,00

4) Propositions nouvelles :

DEPENSES		RECETTES	
E.D.F. (Centre Ville)	150 000	Aliénation terrain	39 600
Dette Synd. du Canton (gendarmerie - 1992)	106 592	Franc symbolique	1
TOTAL	256 592	Acquisition par SCI Verville (Terrain Stade Nautique commun à Département)	

Montant des propositions nouvelles : - 216 991,00

5) Diminution du Prélèvement : - 808 723,00

TOTAL DU DEFICIT A FINANCER (1) - (2) - (3) - (4) - (5) : 769 122,00

6) Dépenses désaffectées pour équilibrer la section d'investissement (prévisions BP.93) :

Travaux Bibliothèque	550 000	(Agrandissement différé)
Travaux C.C.A.S. et Halte-garderie	219 122	(Ravalement différé)

TOTAL DES DEPENSES DESAFFECTEES..... 769 122,00

EXAMEN DES CHAPITRES / ARTICLES

- 900 : Régularisation des opérations programmées lors des budgets antérieurs et non réalisées ou non terminées.

VOTE :
POUR : 22 VOIX MAJORITE
ABSTENTIONS : 4 VOIX MENNECY AUTREMENT
CONTRE : 1 VOIX RENOUVEAU MENNECY

- 901 : Une dépense nouvelle de 150 000 frs (travaux E.P. Programme Centre Ville).

MEME VOTE

- 903 : Désaffectation de crédits :
- 550 000 (travaux agrandissement Bibliothèque différés).
- 50 000 (Stèle DE GAULLE - opération terminée).
- 1 frs (symbolique - terrain du stade nautique).

MEME VOTE

- 904 : Désaffectation de crédits d'opérations différées (ravalement C.C.A.S.)

MEME VOTE

- 908 : Une recette de 39 600 frs (vente terrain communal à SCI-VERVILLE décision Conseil Municipal de 1987).

MEME VOTE

- 925 : + 106 592,00 (annuités Gendarmerie)
- 1 109 421,00 (désaffectation d'un emprunt non réalisé et inscrit en 1986).

MEME VOTE

- 927 : Désaffectation de recettes surestimées lors des budgets précédents.
Désaffectation d'une partie du prélèvement (autofinancement) du Budget Primitif 1993 de 808 723 frs pour abonder les crédits de Fonctionnement.

MEME VOTE

Monsieur le Maire soumet au vote l'ensemble de la Section d'investissement.

VOTE :
POUR : 22 VOIX MAJORITE
CONTRE: 4 VOIX MENNECY AUTREMENT
ABSTENTION : 1 VOIX RENOUVEAU DE MENNECY

II - EXAMEN DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

1) Montant total des comptes en négatif, d'après la balance : 716 025.

2) Dépenses nouvelles à inscrire :

Ligne de trésorerie	194 315	(Interêts)	
Intérêts relais	81 862	(Renégociation emprunt)	
Allocations chômages	31 480	(personnel : transfert 611 à 6121)	
Participation aux frais de fonct. électricité	204 000	(convention commune/Département .Piscine	
Ind. aux Adjoints	26 680		
Entretien E.P.	159 000		
E.P.	50 000		
Décorations de Noël	50 000		
Scolaire (langues et soutiens)	45 930	Réajustement de crédits	
Rémunérations Centre de Loisirs	64 099		
Acquisitions matériel Espace Culturel	25 600		
Transports Scolaires	36 000		
Prélèvement Taxe d'enregistrement	19 560		
Dépenses Imprevues	45 845		
Déficit 1992	257 692		

Total..... 1 292 063

TOTAL DES DEPENSES A FINANCER	2 008 088
--------------------------------------	------------------

FINANCEMENT

1) Dépenses prévues au B.P. 1993 et désaffectées :

Rémunérations du Personnel	164 100
Combustible	30 000
Autres fournitures	89 056
Entretien de Terrains	17 442
Entretien de Bts.	40 000
Prestations de services	250 000
Formations Informatiques	50 000
Acquisitions de Petit Matériel	4 400
Reliure	30 000
Classes de neige	22 601
Vacances de neige	26 121
Opération Jeune	42 700
Cotisations Municipales	7 700
Crèche	80 000
Contingent Aide Sociale	73 659

Total des dépenses désaffectées 927 779

Total des dépenses désaffectées 927 779

2) Recettes nouvelles à inscrire

931 1/ 7339	Gras Savoye	2 200,00
932	Avoirs E.D.F.	17 806,00
934	Avoirs	1 220,00
936	Avoirs E.D.F.	4 300,00
945 10/ 7142	Locations de Gymnase	3 000,00
945 12/ 700	Eclairage Tennis	19 000,00
945 13 / 7365	Dons	1 500,00
945 22 / 7373	Participation du Dpt.	19 000,00
961 4/ 7009	Lamoura	110 000,00
965 1/ 7009	Cartes de pêche	12 000,00
965 2/ 7142	Locations de Bts.	81 560,00

Total des recettes nouvelles 271 586

3) Réduction de l' Autofinancement **808 723**

TOTAL DU FINANCEMENT 2 008 088

EXAMEN DES CHAPITRES / ARTICLES

- 930 : - 504 191,00 (disponibilité nouvelle)
- . Inscription du prélèvement (808 723 frs)
 - . intérêts de la ligne de Trésorerie (C.M. 24/06) et des intérêts immédiats suite à la renégociation de la dette (C.M. 28/10/1993).

INFORMATION DU RAPPORTEUR

Le taux de renégociation de la dette a été fixé à 6,75 % - C'est le taux retenu et fixe.

VOTE :
POUR : 22 VOIX MAJORITE
CONTRE : 4 VOIX MENNECY AUTREMENT
ABSTENTION : 1 VOIX RENOUEAU DE MENNECY

- 931 : - 132 620
- . Economie sur le chapitre et reventilée sur d'autres (944-9)
 - . + 31 480,00 (cotisation chômage).

MEME VOTE

- 932 : 338 468 frs
- . Crédits supplémentaires pour consommation et entretien E.D.F.
 - . Crédits abondés où les prévisions étaient justes...
- C'est un chapitre important du budget qui regroupe la gestion des Bâtiments communaux.

MEME VOTE

- 934 : - 233 518 frs
- . Désaffectation de crédits (numérisation du P.O.S., imprimés/informatique)

MEME VOTE

- 936 : + 309 000 frs
- . Crédits supplémentaires éclairage public.

MEME VOTE

- 940 : + 54 000 frs

. 50 000 : illuminations Noël
Cette année, des sapins illuminés seront dressés dans chaque Centre Commercial de la Commune. Pas de guirlandes lumineuses à travers la Ville.

. 34 000 : reliures Etat-Civil (opération différée)

MEME VOTE

- 942 : 66 600 frs

. Crédits supplémentaires pour contrat entretien feux tricolores.

MEME VOTE

- 943 : 110 919,00 frs

. Crédits supplémentaires pour Passeport Europe, Réussite Scolaire, Entrée à la Piscine, etc....

MEME VOTE

- 944 : 38 630 frs

. Crédits supplémentaires

MEME VOTE

- 945 : 6 900 frs

. Diminution et augmentation crédits.

MEME VOTE

- 951 : 80 000 frs

. Diminution de deux crédits surestimés

MEME VOTE

- 955 :

. Diminution du Contingent Départemental Aide Sociale (- 73 659F)

MEME VOTE

- 961 : 13 712 frs

- . Diminution et augmentation de crédits
- . Recettes : une recette supplémentaire 110 000 frs
(Séjour LAMOURA)

MEME VOTE

- 965 : 93 560 frs

- . Prévisions de recettes inférieures crédits abondés.

MEME VOTE

- 968 : + 50 000 frs

- . Crédits supplémentaires aux Transports.

MEME VOTE

- 970 : 303 537 frs

- . Inscription du déficit de fonctionnement 1992.
- . Exédent de la balance recettes/dépenses du B.S.

MEME VOTE

- 971 : 19 560 frs

- . Titres en non valeur (demande de la Perception)

MEME VOTE

- 977 :

En conclusion, force est de constater que pour équilibrer le budget de fonctionnement du budget supplémentaire 1993 ont du être effectués :

- des transferts interchapitres,
- des désaffectations de crédits non réalisées,
- la réinjection d'une partie de l'autofinancement sur la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire soumet la Section de Fonctionnement au vote :

POUR :	22 VOIX MAJORITE
CONTRE :	1 VOIX RENOUVEAU DE MENNECY
ABSTENTIONS :	4 VOIX MENNECY AUTREMENT.

Monsieur le Maire remercie le Rapporteur pour sa présentation et ses commentaires à caractère pédagogique.

BUDGET ASSAINISSEMENT

C'est un budget de constatation et de reports de l'année 1992.

INVESTISSEMENT : Inscription des reports de crédits non réalisés.

FONCTIONNEMENT : Inscription de l'exédent 1992.

Aucune décision nouvelle.

VOTE :
POUR : 22 VOIX MAJORITE
CONTRE : 1 VOIX RENOUVEAU DE MENNECY
ABSTENTIONS : 4 VOIX MENNECY AUTREMENT.

BUDGET ADOPTE A LA MAJORITE.

SERVICE FINANCIER
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1993

Budget Général et Assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES examen du document Budgétaire présenté par Monsieur Xavier DUGOIN Député Maire,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 octobre 1993,

APRES lecture des chapitres / articles et l'argumentation du Rapporteur Claude GARRO, Maire-Adjoint aux Finances,

APRES DELIBERATION ,

ADOPTE le Budget Supplémentaire de l'exercice 1993 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit:

1 - BUDGET GENERAL

Section Investissement :	25 250 402 Frs
Section Fonctionnement :	273 538 Frs

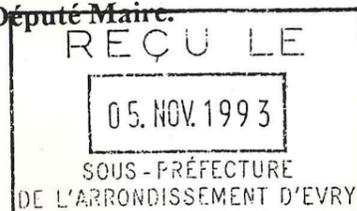
2 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Section Investissement :	4 096 662 Frs
Section Fonctionnement :	491 112 Frs

ADOPTE A LA MAJORITE.



Xavier DUGOIN
Député Maire.



ASSAINISSEMENT

Imputation de l'excédent du Compte Administratif 1992 section d'Exploitation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT que le Compte Administratif 1992 de l'Assainissement est excédentaire, soit + 491 112 F,

VU le Compte Administratif 1992 approuvé le 24 JUIN 1993,

APRES avis favorable de la Commission des FINANCES,

APRES DELIBERATION,

AUTORISE l'imputation de l'excédent d'Assainissement du Compte Administratif 1992 au compte 106 Réserves,

DIT que la régularisation intervient sur le Budget Supplémentaire d'Assainissement 1993.

ADOpte A LA MAJORITE.



Xavier DUGOIN
Député Maire



TRANSPORTS

RESTRUCTURATION DE LA LIGNE 02-007

Rapporteur : Pierre TELLIER.

Deux délibérations sont soumises au vote du Conseil Municipal :

- 1) Approbation du projet de restructuration afin de solliciter les subventions Régionales et Départementales (50 %).
- 2) Solliciter les subventions Région et S.T.P. pour l'acquisition de Radio-Téléphone dans tous les cars de nos lignes de transports (24-10 - 24-11/24-12 - 02 007).

TRANSPORTS

RESTRUCTURATION DE LA LIGNE 02 007.
DEMANDE DE SUBVENTIONS REGIONALE ET DEPARTEMENTALE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la décision de la Commune de MENNECY de procéder à la restructuration pour améliorer la situation actuelle de la ligne urbaine 02 007 dont l'exploitation est assurée par la Société de Transports par Autocars (S.T.A.) 110 Avenue des Roissys Hauts Nationale 191 - ORMOY - 91540 MENNECY.

Ces améliorations consistent en la réduction des moyens, de quatre autocars à trois autobus, en renouvelant le matériel en grande capacité, type GX 107, plus adapté au marché, afin de supprimer le renfort aux heures scolaires. Cette nouvelle desserte pourrait être mise en place à partir du 1er mars 1994.

CONSIDERANT, que la commune de MENNECY peut prétendre recevoir de la région Ile-de-France et du Département de l'Essonne, une aide financière pour l'acquisition de trois véhicules neufs de transports de grande capacité, type GX 107.

VU, le dossier technique et financier ci-annexé,

SUR, proposition de la Commission Transports en date du 20 Octobre 1993,
Après avis favorable de la Commission des Finances,

APRES DELIBERATION.

APPROUVE, la restructuration pour améliorer la ligne urbaine 02 007 en remplaçant quatre autocars par trois autobus de grande capacité -
Type GX 107.

SOLLICITE, la subvention régionale, et complétée par l'aide départementale, prévues à cet effet. (25 % Région - 25 % Département)

S'ENGAGE à :

1°) Après accord du Syndicat des Transports Parisiens à apporter les améliorations à la ligne 02 007 (réduction des moyens de 4 autocars à 3 autobus en renouvelant le matériel en grande capacité, type GX 107), et à conclure un avenant au contrat existant (N° 10) avec la Société de Transports d'Autocars (S.T.A.) portant sur l'exploitation de cette ligne.

2°) A maintenir dans un délai de cinq ans à compter de la mise en circulation des véhicules subventionnés, les améliorations précitées. Dans le cas contraire, la Commune s'engage à reverser les subventions régionales, avec un abattement au prorata et compris jusqu'à l'expiration du délai de cinq ans, ou à reporter sur une autre opération, les véhicules subventionnés, après accord de la région.

3°) A autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant N° 10 au contrat d'exploitation, complété par un avenant relatif à l'aide régionale qui précise que l'aide régionale pour les véhicules (3 autobus de grande capacité GX 107) sera reversée à la S.T.A., l'exploitant du service.

4°) S'engage à supporter financièrement la part non couverte par la subvention pour l'aménagement de cinq poteaux d'arrêts ainsi que quatre girouettes frontales sur cette même ligne.

DIT, que les subventions régionales et départementales sont inscrites au Budget Primitif 1993 - Chapitre 905 - TRANSPORTS.

ADOpte A L'UNANIMITE.



Xavier DUGOIN
Député-Maire.



TRANSPORTS

DEMANDE DE SUBVENTIONS.

RADIOTELEPHONES - POTEAUX D'ARRETS - GIROUETTES FRONTALES
REGION ET S.T.P.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le matériel de transports des lignes urbaines 02 007, 24-10, 24-11 et 24-12,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 Octobre 1993,
approuvant, la restructuration de la ligne urbaine 02 007 et sollicitant les
aides régionales et départementales (réduction de 4 autocars à 3 autobus,
grande capacité - Type GX 107).

CONSIDERANT, qu'il y a lieu d'équiper en matériel radiotéléphone les
véhicules des lignes de transports 02 007, 24-10, 24-11 et 24-12, et d'installer
des poteaux d'arrêts sur ces lignes 02 007, 24-11 et 24-12, en renouvellement
ainsi que quatre girouettes frontales sur ces mêmes lignes.

SUR proposition de la Commission Transports du 20 Octobre 1993,
Après avis favorable de la Commission des Finances,

APRES DELIBERATION,

AUTORISE, l'équipement des véhicules de transports des lignes 02 007, 24-
10, 24-11 et 24-12, soit 14 radiotéléphones répartis comme suit :

- Neuf, sur la ligne 24-11 et 24-12,
- trois, sur la ligne 02 007 et un portatif,
- deux, sur la ligne 24-10.

et l'installation de poteaux d'arrêts sur la ligne 02 007, 24-11 et 24-12 en
renouvellement, à savoir :

- Cinq poteaux arrêt sur 02 007,
- Cinq poteaux arrêt sur 24-11, 24-12,
- quatre girouettes frontales sur 02 007.

SOLLICITE, la subvention de la Région Ile de France (50%) et la subvention
du Syndicat des Transports Parisiens (33 %) prévues à cet effet.

S'ENGAGE, à assurer le financement non couvert par la subvention régionale
et la subvention S.T.P..

DIT, que les subventions seront reversées par le Commune à l'exploitant, la S.T.A., dans un délai maximum de un mois après réception par le Maître d'ouvrage de la subvention régionale et de l'aide du S.T.P..

DIT, que la subvention régionale et l'aide financière S.T.P. seront inscrites au Budget Primitif 1993 - Chapitre 905 - Transports.

ADOpte A L'UNANIMITE.



Xavier DUGOIN
Député-Maire.



Monsieur le Rapporteur fait remarquer que le budget 1994 de la ligne 02 007 sera le même que celui de 1993 (853 000 frs).
Il faut noter une forte progression des cartes oranges (+ 15 %).

En 1994, les Communes environnantes qui bénéficient des transports urbains de MENNECY participeront financièrement.
Une étude est en cours actuellement avec l'aide technique du Syndicat Intercommunal du Canton.

En ce qui concerne les lignes 24-11 et 24-12, 1994 verra l'équilibre financier du budget.

INTERVENTIONS

Marie-France GIBAND

Les Communes d'ORMOY, de CHEVANNES ne participent pas financièrement ou peu.

Ces dessertes favorisent ces Communes et ne profitent pas à MENNECY.

N'y a-t-il pas une demande sur le vieux Village?

Les Menneçois ne pourraient-ils pas mieux profiter de ce service ?

Pierre TELLIER

La ligne 02 007 desservira ORMOY (Intermarché) mais pas Carrefour à VILLABE. On peut toujours améliorer.

Il a fallu présenter le dossier à la Région, pour solliciter rapidement les subventions.

De plus dans le futur il sera difficile d'obtenir des subventions à cet effet.

Xavier DUGOIN

Je remercie Pierre TELLIER pour la présentation de ce dossier.
C'est un choix politique de la Commune.

Georges MENETRIER

Je m'aperçois qu'à compter du 1er Mars 1994, la ligne 02 007 ne desservira pas Clémenceau ?

Pierre TELLIER

L'Hôpital Clémenceau sera assuré par la ligne 24-11 / 24-12 et l'hôpital garde sa propre desserte.

Hubert DE MESMAY

Est-ce que cela répond vraiment à une demande réelle ?

Pierre TELLIER

+ 30 % sur les cartes oranges est la réponse à votre question.
Il y a un réel problème de capacité.

DIVERS.

ENSEIGNEMENT - EDUCATION

OBJET : "PASSEPORT POUR L'EUROPE"

LE CONSEIL,

VU, sa délibération en date du 24 Septembre 1992 relative à l'engagement de la Municipalité de MENNECY d'organiser les cours de langues, pour les CM2 de la ville, par des professeurs.

CONSIDERANT, que le Conseil Général, a décidé de reconduire son action en faveur des communes, pour l'année scolaire 93-94, en ce qui concerne le dossier "PASSEPORT POUR L'EUROPE".

VU, le contrat d'objectif qui précise le dispositif à mettre en oeuvre et ses modalités d'application.

VU, l'avis favorable de la commission scolaire du 28/9/93.

VU, l'avis favorable de la commission des finances,

APRES DELIBERATION,

AUTORISE à compter du 1 Octobre 1993 jusqu'au 17/6/94, l'organisation des cours de langues au niveau des CM2, à raison de 2 Fois OH45 de cours d'Allemand et 2 fois OH45 de cours d'Anglais, en fonction du choix des parents.

FIXE la rémunération à 150F/heure + charges sociales, pour les intervenants extérieurs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'objectif à intervenir entre le Département de l'Essonne et la Commune.

SOLLICITE auprès du Conseil Général les subventions suivantes :
- 2/3 de la rémunération pour les intervenants extérieurs
- acquisition du matériel nécessaire à l'apprentissage des langues (plafonnée à 100F/élève)

DIT que les crédits de dépenses seront inscrits au BP 94 - chapitre 943-1 - article 611 et 618 - et les crédits de recettes au 943-1 - 737-3.

ADOpte A L'UNANIMITE.



REÇU LE
05 NOV 1993
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY
Xavier DUGOIN
Député Maire.

ENSEIGNEMENT - EDUCATION

OBJET : "REUSSITE SCOLAIRE"

LE CONSEIL,

VU, la délibération en date du 24 Septembre 1992,

VU, la décision du Conseil Général de l'Essonne qui s'est prononcé sur la reconduction du dossier "REUSSITE SCOLAIRE".

CONSIDERANT, l'intérêt que la commune de MENNECY a manifesté pour cette action,

VU, le contrat d'objectif qui précise le dispositif à mettre en oeuvre et ses modalités d'application.

VU, l'avis favorable de la commission scolaire du 28 Septembre 1993,

VU, l'avis favorable de la commission des finances,

APRES DELIBERATION

DECIDE pour l'année scolaire 93-94 la reconduction de ce projet .

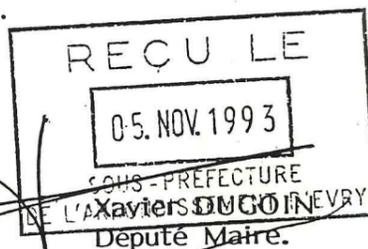
APPROUVE à compter du 2 NOVEMBRE 1993 la mise en place du dispositif de lutte contre l'échec scolaire à MENNECY.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'objectif à intervenir entre le Département de l'Essonne et la Commune.

SOLLICITE la subvention du Conseil Général

DIT que les crédits de dépenses et de recettes seront inscrits au BP 94 - chapitre 943-1 - 615 et 943-1 - 737 -3.

ADOpte A L'UNANIMITE.



ENSEIGNEMENT - EDUCATION

PASSEPORT POUR L'EUROPE - REUSSITE SCOLAIRE
Rapporteur : Jean-Claude GILLES.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt de ces deux actions. 70 Communes de l'Essonne y participent, d'où l'effort du Conseil Général.

HYGIENE - SECURITE

ADHESION DE LA COMMUNE AU REFUGE DEPARTEMENTAL ANIMALIER DE
VILLEBON ESSONNE-NORD (L'ARCHE)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive du Refuge
Animalier Départemental de VILLEBON - ESSONNE-NORD, ci-annexé,

VU les statuts adoptés entre le Comité Départemental de protection
animale de l'Essonne (C.D.P.A.E.), L'Union des Maires de l'Essonne,
la Commune de VILLEBON-SUR-YVETTE, le Conseil Départemental de
Protection Animale (C.D.P.A.), les Associations de protection animale
reconnues du Département et tous les adhérents aux présents statuts
(en annexe),

CONSIDERANT la volonté de la Commune d'adhérer à cette Association,
dont les moyens d'action sont l'accueil, le gardiennage, le placement
des animaux domestiques en partenariat avec le C.D.P.A.E. et le C.D.P.A.
et ce dans le cadre de la politique de protection de l'animal,

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 25 octobre 1993,

APRES DELIBERATION,

AUTORISE à compter du 1er Octobre 1993, l'adhésion de la Commune au
Refuge Animalier Départemental de VILLEBON - ESSONNE-NORD,

DIT que la cotisation annuelle des Communes adhérentes, membres de plein
droit, est de 1 franc par habitant soit pour la Commune de MENNECY :

- 4ème Trimestre 1993 (3 mois) : 11098 x 0,25 = 2 774,50
- Année 1994 : 11098 x 1 = 11 098,00

TOTAL = 13 872,50

DIT que cette somme sera inscrite au Budget Primitif 1994 chapitre
951-21 - article 6459.

ADOpte A L'UNANIMITE.



Xavier DUBOIN
RECEU
Député Maire.

05. NOV. 1993

SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

INTERVENTIONS

André MURON

Le chat est un animal errant...et difficile à saisir....

QUESTIONS ECRITES.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que trois Elus lui ont adressé des questions écrites.

Monsieur GUILLAUMET (lettre jointe)

- Sur le stationnement des voitures aux emplacements cités, il faut prendre des mesures de Police. Je demande la transmission de ce dossier pour une étude en Commission Police.
- Sur l'ouverture des pharmacies les Week-Ends, c'est de compétence préfectorale.

Pierre TELLIER : on doit passer par la Gendarmerie qui donne le nom du pharmacien de garde.

André LEON : c'est un problème "ancien". De nombreuses interventions ont été faites avec Monsieur ROBERT et cela sans résultats...ce qui est inadmissible. Il serait opportun que les pharmaciens de MENNECY s'entendent pour assurer un week-end de garde !

Michelle BLIN : j'adhère tout à fait aux propos du Docteur LEON. La Commune a 12 000 habitants, une garde pourrait être assurée les week-ends et les jours fériés.

André MURON : pour être complet, que fait-on quand on a une rage de dent le week-end ?

.....

Monsieur DUGOIN saisira le Préfet sur cette question.

- Sur les dégradations du Lycée, c'est un problème connu. Le Proviseur a été informé. Nous demandons une participation symbolique (10 frs par élève et par an) au Lycée. Cela est bien de couvrir les frais d'entretien courant. J'en ferai part à Madame LEYNIAT.

Monsieur DE MESMAY (lettre jointe)

I - REPONSE DE MONSIEUR LE MAIRE

La CD 153 est une voirie départementale.

Le dallage réalisé en 1992 et refait deux fois ne donnait pas satisfaction (bruyant, tommettes disjointes, etc....).

Avec l'accord des AFUL, les services de l'équipement ont effectué un double marquage au sol de manière à garantir la sécurité de tous.

II - Sur l'abri-bus de la route de CHEVANNES, cette implantation s'est réalisée parce que c'était une demande des usagers, des scolaires et des parents d'élèves (beaucoup d'enfants fréquentant les établissements scolaires descendent à cet endroit).

III - Sur le transfert des abri-bus de la gare

NOUS avons réutilisé les deux structures métalliques, il est vrai moins esthétiques que les abris "bois" car actuellement en ESSONNE, il y a une longue liste d'attente de Communes qui ont sollicité au Conseil Général l'implantation d'un tel équipement. Nous essayons d'en faire une utilisation la plus efficace possible, d'où le réemploi de ces deux équipements.

• Pourquoi "offert par le Conseil Général"? la réponse est toute simple car les abris-bus sont financés par le Département. En Essonne comme ailleurs, je pense au Département voisin qu'est la Seine-et-Marne, c'est la formule qui a été retenue.

Madame BOURDON

Un tract de la Section du P.S. - Fédération de l'ESSONNE - a été distribué sur notre Commune.

Ce tract sous forme de jeu questionnaire-réponse diffuse des informations fausses et vous met en cause personnellement.

Que comptez-vous faire ?

CONSEIL GENERAL TESTEZ VOS CONNAISSANCES

1) Connaissez-vous le prix de la Renault Safrane que s'est offert Xavier DUGOIN, Président RPR du Conseil Général aux frais du contribuable ?

- a) 120.000F b) 150.000F c) 235.505F

2) Savez-vous quelle est la part du budget du Conseil Général qui a augmenté de 416% entre 1988 et 1992 ?

- a) L'action sociale b) Le logement c) Les relations publiques

3) Dans quels domaines le Conseil Général n'a-t-il pas utilisé tous ses crédits en 1992 ?

- a) Le logement b) Le social c) L'environnement

4) Menecy a bien de la chance d'avoir M.DUGOIN, Président RPR du Conseil Général comme Maire. La ville de Menecy a ainsi une belle piscine olympique. Au fait, qui l'a payée ?

- a) la ville de Menecy b) le Maire de Menecy c) Tous les essonniens

5) L'intergroupe socialiste et non-inscrits de gauche a proposé de réduire le budget du Conseil Général de 208 millions de francs sans réduire les prestations. Connaissez-vous le montant des réductions proposées par le Président RPR du Conseil Général ?

- a) 208 millions b) 100 millions c) 14,5 millions

Réponses :

Question 1 : Réponse "c" bien sur. Vous n'imaginez quand même pas que le président DUGOIN puisse rouler autrement qu'en V6 avec sièges en cuir.

Question 2 : La majorité RPR-UDF aime recevoir et qu'on parle d'elle. C'est donc la réponse "c". Et dire que vous n'avez pas fait partie des 4400 personnes invitées aux vœux du Conseil Général en 1993 à vos frais.

Question 3 : Toutes les réponses sont bonnes. En 1992, 42,81 MF pour le social, 37,07 MF pour l'environnement et 12,8 MF pour le logement n'ont pas été utilisés. Ce sont visiblement des domaines peu importants pour la majorité RPR-UDF.

Question 4 : Réponse "c". C'était facile. Avec M.DUGOIN c'est de toute façon toujours vous qui payez.

Question 5 : Hé non, Monsieur DUGOIN n'a pas suivi l'intergroupe de gauche qui lui proposait des économies. Il a préféré proposer des mesures gadget de 14.5 MF seulement, soit 0,6% du budget !

AU VERSO, DECOUVREZ VITE CE QUE VOUS AVEZ GAGNE !

VOUS AVEZ GAGNE LE DROIT DE PAYER PLUS D'IMPOTS DEPARTEMENTAUX

+28%

ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 1992 ET 1993

	COTISATIONS 1992	COTISATIONS 1993	VARIATION 1993/1992	
			EN VALEUR	EN POURCENTAGE
PROPRIÉTÉS BÂTIES				
COMMUNE	2017	2115	+98	+4,86 %
INTER-COMMUNALITÉS				
DÉPARTEMENT	719	925	+206	+28,65 %
RÉGION	89	103	+14	+15,73 %
divers (a) et frais de gestion de la fiscalité locale	871	927	+56	
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES				
COMMUNE				
INTER-COMMUNALITÉS				
DÉPARTEMENT				
RÉGION				
TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES D'AGRICULTURE				
divers (b) et frais de gestion de la fiscalité locale				
Ⓐ Autres collectivités et taxe d'enlèvement des ordures ménagères		Ⓑ Autres collectivités et taxe perçue au profit du Budget Annexe des Prestations Sociales Agricoles		
TOTAL DES COTISATIONS*	3712	4102	+390	+10,51 %

* cotisations avant application du dégrèvement sur prés

Voilà le prix de la gestion du Conseil Général par la droite !



Parti Socialiste - Fédération de l'Essonne
38 cours Blaise Pascal 91000 EVRY Tel : 60.78.23.24.

1°) - Le Président du Conseil Général de l'Essonne, comme tous les Présidents de Conseils Généraux (et comme cela a toujours été le cas pour tous ses prédécesseurs) a une voiture de fonction mise à disposition.

Cette voiture n'est pas neuve, ce n'est pas une Safrane mais une XM Citroën, ayant plus de 80 000 kms.

2°) - L'Action Sociale constitue le premier budget du Conseil Général avec plus de 1 milliard de frs votés en 1993.

Dans de nombreux domaines, le Conseil Général a innové et anticipé
Quelques exemples - Les premières consultations anonymes et gratuites sur le SIDA ont été faites en Essonne (4 consultations)

- La Télé-alarme, la Carte-santé, les Aides-ménagères, sont des services pris en compte par le Département pour les anciens.

3°) - Le logement, qui n'est pas de la compétence des départements, a fait l'objet, compte tenu des difficultés à se loger en Essonne, de plus de 80 millions de crédits en 1992 et 1993, pour réhabiliter 4000 logements et produire 500 logements neufs.

4°) - Les relations publiques représentent une part très faible du budget du Conseil Général : 0,4% du budget général, soit 14 frs par an et par habitant (chiffre très inférieur aux dépenses de même type dans les communes gérées par des élus socialistes de MASSY et d'EVRY.)

5°) - L'environnement et sa protection compte pour plus de 85 M dans le budget du Conseil Général.

La collecte "Kangourous", la politique des Espaces Naturels Sensibles, les déchetteries (type MILLY-LA-FORET) sont des démarches innovantes et utiles prises en compte financièrement par le Conseil Général.

6°) - La piscine départementale, dont le choix d'implantation de MENNECY, a été fait par l'Assemblée Départementale, sur avis de la Fédération Française de Natation, a créé 28 emplois, a une fréquentation de 200 000 personnes par an, et permet aux enfants de 72 classes de 21 communes de pratiquer la natation.

7°) - Le Département de l'Essonne a été le seul à voter la solidarité nationale, une baisse de 10% des frais d'administration générale du Département, soit 14,5 millions en juin 1993, ce qui a conduit à une diminution de 10% des indemnités de tous les conseillers généraux de l'Essonne.

8°) - Si l'ensemble des amendements et propositions du Parti Socialiste avait été voté par l'Assemblée Départementale, cela se serait traduit par une augmentation des taux d'impôts départementaux de plus de 50% dans le budget 1993.

9°) - Le Conseil Général de l'Essonne a fait un effort prioritaire pour améliorer la sécurité des personnes et des biens (plus de 250 millions par an, soit le 3ème budget de l'Essonne).

A ce titre, l'ensemble des services de pompiers (salaire des professionnels, équipement, matériel, locaux) est financé à 99 % par le Conseil Général ; par ailleurs, le financement de la construction des casernes de Gendarmerie et le fonctionnement des polices municipales sont également financés par le Conseil Général de l'Essonne.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 1993

Hubert DE MESMAY

Page 9 : Sur le régime indemnitaire
A voté POUR.

Page 12 : Coordination des feux tricolores
Précise le sens de son intervention à savoir, un accès
prioritaire dans le sens MENNECY, direction ECHARCON par
le passage souterrain.

Page 13 : Renégociation de la dette
Observation dans le sens de la prudence avec moins de
chance de gain.

Page 15 : A voté POUR.

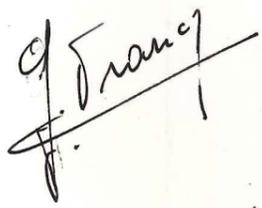
Page 15 : Modification dans le CONSIDERANT dernière ligne, lire :
"à prime nulle et annuelle".

Page 21 : A voté CONTRE et non ABSTENTION.

Monsieur le Maire prend acte des remarques.

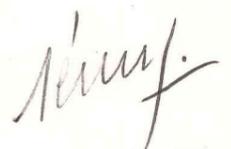
L'Ordre du Jour étant épuisé
la séance est levée à vingt heures trente minutes.

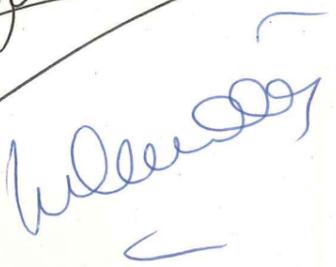




 Haughey,









INFORMATION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire communique :

1 - Dates officielles des Elections Cantonales : 20 et 27 MARS 1994.

2 - Dates des Conseils Municipaux (1er trimestre 1994)

. JEUDI 27 JANVIER 1994 - 18h 30

. JEUDI 24 FEVRIER 1994 - 18H 30

. JEUDI 31 MARS 1994 - 18h 30 (vote du B.P.)

3 - Voeux du Maire à la population :

. SAMEDI 29 JANVIER 1994.

VILLE DE MENNECY

GUILLAUMET Paul
Conseiller Municipal

27 OCT. 1993
ARRIVÉ

Mennecy, le 25 Octobre 1993

Monsieur le Maire,

Suite à un contrôle de ma part, je me permet de vous faire un compte rendu concernant le stationnement des voitures aux emplacements suivants :

- 1 - Maison de retraite) Gare
- 2 - Cabinet Médical)
- 3 - Parking voitures piscine nationale 191
- 4 - Place de la mairie

Il est impossible de pouvoir stationner dans la journée, des voitures restant toute la journée sur les emplacements 1, 2 et 3.

Quant au 4ème point, on constate des voitures qui stationnent entre 8 et 10 jours sans bouger (parking à coté de la fontaine, face à l'église).

Je pense qu'il faut que les voitures ne stationnent pas plus de 2H00 aux emplacements 1, 2 et 3 quant au 4ème emplacement, il faudrait mettre des parcmètres avec le premier quart d'heure gratuit, ensuite payant.

Bien sûr cela demande un contrôle de la police municipale, mais je suis sûr qu'un automobiliste voulant aller à un des 4 emplacements serait ravi.

GUILLAUMET Paul
Conseiller Municipal

VILLE DE MENNECY

Mennecy, le 25 Octobre 1993

27 OCT. 1993

ARRIVÉ

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal, chers habitants de Mennecy, surtout ne tombez pas malade un samedi soir ou un dimanche.

Dimanche 24 octobre 1993, je me rends à Mennecy dans une pharmacie, je trouve un écriteau : Pharmacie de garde CERNY. Je me dis peut être à Corbeil je trouverai une pharmacie ouverte, même chose je trouve un écriteau : Pharmacie de garde LIEUSANT.

Vous rendez vous compte, Corbeil 5 pharmacies, Mennecy 4 pharmacies, Ballancourt 3 pharmacies, Vert le Petit 1 pharmacie et Champcueil 1 pharmacie soit un total de 14 pharmacies fermées.

Est ce que l'on pense aux personnes âgées, sans voiture, qui ont souvent besoin de médicaments urgents ?

Je vous demande donc Monsieur le Maire de voir les autorités compétentes, d'ouvrir le dialogue avec les Syndicats des pharmaciens afin de trouver une solution le plus rapidement possible.

Suite à la dégradation volontaire du plafond du gymnase Alexandre Rideau, des filets coupés, par les Lycéens de Mennecy, et après avoir constaté les dégâts le 17 octobre 1993, je me suis renseigné, et j'ai appris que :

- les élève arrivent seuls,
- ils sont sans surveillance,
- ils sont agressifs envers le gardien
- ils jouent au football à l'intérieur du gymnase prenant le plafond pour cible.

Quelle sanction compte prendre le Conseil Municipal pour arrêter cette hémorragie ?

Hubert de MESNAY
Remarque de M. VOY

Mennecy, le 25.10.1993

VILLE DE MENNECY

26 OCT. 1993

ARRIVÉ

A Monsieur DUBOIN
Maire de Mennecy

Questions écrites CD du 28.10.93

(I)

Des Menneçois nous ont signalé leur surprise en découvrant que le carrefour de "mosaïques", à la jonction des rues des PLÉLÉZES, des CÉDRÉS et des ÉCRENNES avait laissé la place à un revêtement en bitume, alors que les "dalles" en question avait une vertu de signalisation certaine, voire jouait le rôle de ralentisseurs.

Les contribuables sont quelque peu inquiets des frais occasionnés par :

- 1) sa réalisation il y a quelques années
- 2) son remplacement récent à l'été 1993

et souhaiteraient connaître quelle collectivité en supporte la charge financière - Quelle est-elle au cumul ?

② Si nous apprécions les abribus qui protègent depuis quelque temps déjà les usagers des transports en commun et que nous avions appelés de nos vœux dès 1989, celui qui vient d'être installé à ce même carrefour dans le sens GARE de RENNECY → CENTRE COMMERCE de VILLEROY était-il nécessaire, car il voit essentiellement des usagers descendre des cars mais personne les attendre pour y monter, parce qu'à contre-sens -

- ◇ Pourquoi les 2 abribus de la GARE ont-ils été remplacés par deux autres structures métalliques qui ne sont certainement pas plus esthétiques ?
- ◇ Enfin, la mention "offert par le Conseil Général de l'Essonne" qui couronne chacun de ces refuges protecteurs est-elle vraiment de mise, alors qu'il s'agit toujours et en toute circonstance de l'argent des contribuables, il est vrai, dépensé pour une bonne cause ---

Avec mes remerciements, veuillez croire, Monsieur le Maire, à nos sentiments distingués

H. Mey



VILLE DE MENNECY

91540 - (ESSONNE)

☎ (1) 69.90.80.30
FAX (1) 64.57.00.41

ADRESSE POSTALE :
BOITE POSTALE N° 1
91541 MENNECY CEDEX

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 1993.

La séance est ouverte à
dix huit heures trente minutes, sous la Présidence de Monsieur
Xavier DUGOIN, Député Maire.